



Commune de Montanaire



Guichet professionnel - Etat de Vaud



DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

N° 10/2026

Selon l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel
et paysager LPrPNP.

Situation	Parcelle N° 9037 à St-Cierges
Propriétaires	Direction générale des immeubles et du patrimoine
Requérant	Direction de l'immobilier et du foncier Place de la Riponne 10 1014 Lausanne
Objets concernés	4 arbres
Motif	Deux arbres sont secs et deux arbres sont tombés
Plantation compensatoire	4 arbres fruitiers
Date requête	5 février 2026

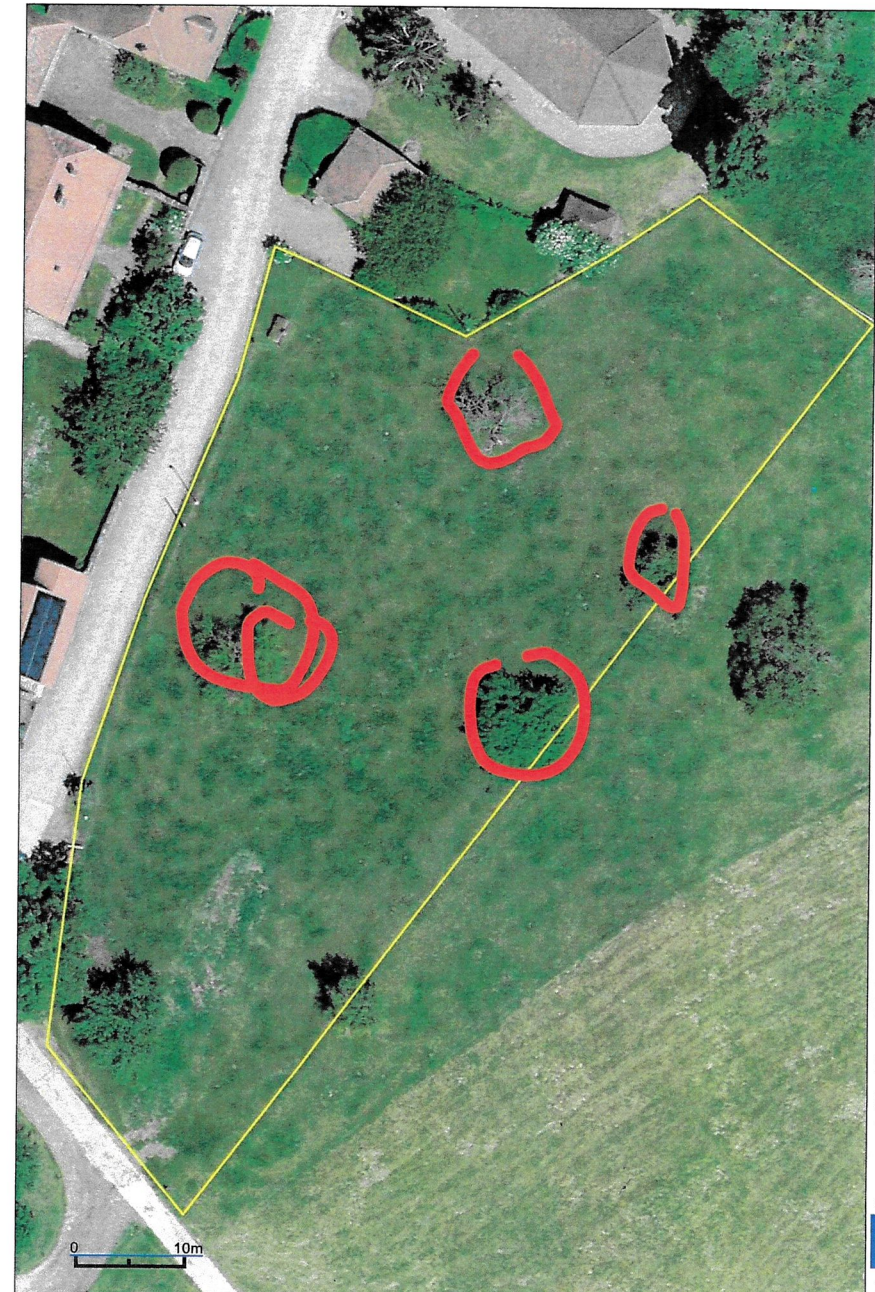
Affichage au pilier public du 13 mars 2026 au 11 avril 2026.

Thierrens, le 12 mars 2026

Lundi – mercredi - jeudi : 8h00 – 11h00
mardi : 8h00 – 11h00 / 16h00 – 19h00

☎ 021/905.09.30
✉ bourse@montanaire.ch
🌐 www.montanaire.ch

Légende:



1:500

Montanaire, parcelle n°9037

Date: 28.01.2026

Info: dépourvus de l'information - Cadastre de l'Etat de Vaud - Office fédéral de l'information